



COMMUNE DE MONTMEYRAN

DEPARTEMENT DE LA DROME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

ARRÊTÉ N°2020/16

Le Maire de MONTMEYRAN,

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté municipal en date du 26 novembre 2013 nommant M. Lionel GALLIANO au grade d'attaché territorial,

Vu l'arrêté municipal en date du 2 mai 2014 détachant M. Lionel GALLIANO aux fonctions de Directeur général des services

Arrête :

Article 1^{er} : l'arrêté temporaire n°2018/62 en date du 12 septembre 2018 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes

Article 2 : M. Lionel GALLIANO, agent titulaire exerçant l'emploi de directeur général des services, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

Article 3 : À ce titre, M. Lionel GALLIANO sera chargé de :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- recevoir les demandes de changement de prénom ;
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS
- dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.



COMMUNE DE MONTMEYRAN

DEPARTEMENT DE LA DROME

ARRONDISSEMENT DE VALENCE

M. Lionel GALLIANO sera également chargé de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

M. Lionel GALLIANO délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de M. Lionel GALLIANO fonctionnaire municipal délégué.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ✓ au représentant de l'Etat,
- ✓ au Procureur de la République ;

et notifiée à l'intéressé(e).

Fait à Montmeyran, le 4 juin 2020

Notifié le, 4 juin 2020

Olivier ROCHAS, maire